L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales de Cognin les Gorges

Octobre 2015

N°46

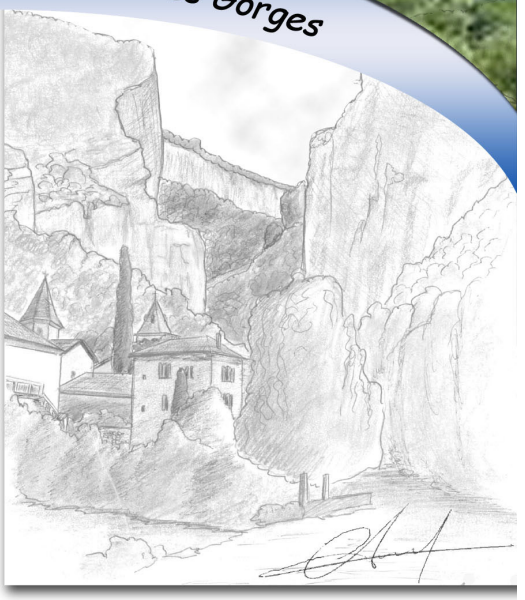

Editorial

L'AUTOMNE

Chaque année l'automne nous inspire une douce mélancolie...Le paysage se transforme, les couleurs chatoyantes viennent embellir nos montagnes et chacun reprend ses activités...

Ça sent le neuf au rayon rentrée des classes! Le matériel est prêt, les salles sont rangées pour accueillir les enfants! Cette année, nous souhaitons la bienvenue à Barbara Champon, enseignante de la classe de CM2, qui prend la direction de l'école, ainsi qu'à Elsa Cortese, enseignante à temps partiel, qui se joingnent à Claire Brass et Aurélie Cazals, toujours fidèles au poste!. Nous leur souhaitons à toute une très belle année scolaire, et les remercions par avance pour leur investissement dans la commune.

La récolte des noix marque aussi ce changement de saison! Depuis le 28 septembre, on peut voir s'animer les champs, entendre le bruit des ramasseuses, le ronron des laveuses le soir à la tombée de la nuit! Les nuciculteurs s'activent afin de réussir au mieux cette récolte tant attendue.

Un ensemble d'activités, qui s'appuient sur l'implication des bénévoles en direction des habitants, est proposé et fait vivre notre salle des fêtes! Nous remercions donc ces bénévoles qui partagent leur savoir-faire, leur passion et qui s'investissent dans la commune.

Comme chaque année, « revoilà le temps qui valse et tourne sur un air de rentrée, surtout le soir quand les lampions disjonctent et qu'une légère fraîcheur fin de saison tricote déjà sa petite laine... »

Sophie BOREL ,1 ère Adjointe au Maire

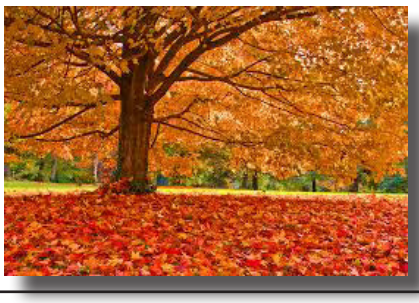

Sommaire

En direct des conseils.....2

En parcourant les rues
Elagage 6

Dossier:Aménagement du village 8

Vie du village
Ecole 13
Patrimoine,Foyer rural.....14
Aurevoir christelle 16
Dans la nature,
Compostage,Rucher

Café des aidants 17
ERDF/LPO
Armée 18
Lignes de bus 19

Etat civil 20
info solidarité,
Bloc note

Retrouvez votre commune sur internet:
http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org

En direct des conseils.....

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 15 Juin 2015

I/AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (ADAP)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que tout ERP (Établissement recevant du Public) reste soumis à l'obligation d'accessibilité au 1er janvier 2015.

Tout propriétaire et/ou gestionnaire d'un ERP non accessible peut-en application de l'article L.152-4 du Code de la Construction et de l'habilitation-être condamné par le juge à compter du 27 septembre 2015.

Toutefois la mise en œuvre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de poursuivre les travaux de mise en accessibilité en toute légalité et lève l'application de l'article L.152-4.

Cet agenda correspond à un engagement de réaliser les travaux dans un délai déterminé(jusqu'à 3 ans) , de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'ADAP qui a été réalisé portant sur divers ERP et IOP communaux (église, agence postale, cimetière, WC publics) ainsi que l'agenda simplifié portant sur la salle des fêtes dont les travaux seront effectués et terminés avant le 27 septembre 2015.

Il demande à l'assemblée de délibérer sur la validation de ces agendas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité la réalisation de l'ADAP et de l'agenda simplifié
- valide le contenu de ces agendas

Des attestations sur l'honneur d'accessibilité ont été fournies pour les ERP suivants : mairie et école.

II/VALIDATION DU PEDT ET DE LA DEMANDE DE DEROGATION DU SSI

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à partir de l'année scolaire 2015-2016, le nouveau dispositif prévu par la loi de finances garantit le maintien de l'aide financière de l'État aux communes pour l'organisation d'activités périscolaires à son niveau actuel dès lors qu'est établi au niveau communal ou intercommunal un projet éducatif territorial (PEDT).

Le Syndicat Scolaire Intercommunal Cognin-les-Gorges/Malleval/Rovon/Saint Gervais a donc décidé de formaliser ses actions communes dans un PEDT.

Après présentation de ce projet éducatif par Mme Sophie BOREL, Présidente du Syndicat scolaire, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider celui-ci.

Il informe également le Conseil Municipal qu'une demande de dérogation concernant les temps d'activités périscolaires a été formulée auprès de l'Inspection académique afin de proposer à tous les enfants de l'école élémentaire (écoles de Rovon et de Cognin-les-Gorges) un parcours éducatif cohérent et de qualité uniformisé sur les deux écoles.

Il demande aux membres présents de se positionner quant à cette demande de dérogation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir pris connaissance du PEDT et de la demande de dérogation, à l'unanimité :

-approuve et valide le PEDT
-approuve et soutient le Syndicat scolaire intercommunal dans sa demande de dérogation.

III/SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans sa séance du 15 juin 2015, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

30 € aux Anciens Combattants du Canton de Vinay,
80 € au Comité départemental de l'Isère de la Ligue Nationale française contre le Cancer,
20 € à Habitat et Développement Isère Savoie,
30 € à la Croix Rouge Française – Comité de Saint-Marcellin,
80 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vinay,
20 € au Souvenir Français – Comité de Vinay,
50 € à l'A.F.I.P.A.E.I.M. – Section locale de Vinay,
500 € au Sou des Écoles de Cognin-les-Gorges,
50 € l'Association Sud Isère Téléalarme,
50 € à Aria 38,
50 € au LETP Bellevue de Saint-Marcellin,
50 € aux Restos du Cœur de l'Isère,
50 € à la MFR de Chatte.
1000 € au CCAS de Cognin-les-Gorges

IV/MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT DE VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à une MAPA lancée le 30 juillet 2014, la candidature du cabinet ECE/CAMBIUM avait été retenue pour une mission de maîtrise d'œuvre introduite par une phase diagnostic : requalification patrimoniale et paysagère des espaces publics du centre bourg.

Le diagnostic étant désormais achevé, il demande au Conseil Municipal l'approbation et la validation de cette étude qui est une tranche ferme de l'acte d'engagement.

Il sollicite les membres présents à se positionner sur la tranche conditionnelle pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-valide l'étude d'aménagement du centre bourg.
-décide de passer commande de la tranche conditionnelle pour la maîtrise d'œuvre.
-autorise Monsieur le Maire à signer tout document ou acte nécessaire à l'aboutissement de ce projet d'aménagement.

V/AVENANT ETUDE AMENAGEMENT DE VILLAGE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une phase d'étude portant sur l'aménagement de la rue St Joseph, non prévue dans l'acte d'engagement signé avec le Cabinet Cambium est nécessaire à l'aboutissement de l'aménagement du Centre Bourg.
Une proposition d'honoraires concernant cette étude et qui consiste en un avenant à la tranche ferme -Diagnostic- de l'acte d'engagement a été faite par le Cabinet Cambium.
Le montant de cet avenant est de 1 500€ HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

-approuve la réalisation de cette étude pour l'aménagement de la rue St Joseph
-valide l'avenant à la tranche ferme-Diagnostic-proposé par le Cabinet Cambium
-autorise le Maire à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

VI/DEMANDES DE SUBVENTION SUR LES RESEVES PARLEMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que comme il avait été annoncé lors d'un dernier conseil municipal, des demandes de subventions sur les réserves parlementaires sont en cours.
Il a été décidé d'adresser :

-à Mme Annie DAVID, sénatrice de l'Isère, une demande portant sur l'aménagement patrimonial du village
-à Mme Michèle BONNETON, députée de l'Isère, une demande portant sur l'aménagement sécurité
-à M. Michel SAVIN, sénateur de l'Isère, une demande portant sur l'aménagement du réseau des eaux pluviales.

VII/ESQUISSES POUR LA MAISON CARRAL

Suite aux différentes interrogations sur le devenir de la maison Carral, Monsieur BERNARD, architecte, a fourni, à titre gracieux, différentes esquisses de projet pour la réhabilitation de ce bâtiment.
Ces propositions sont faites à partir d'un état des lieux de l'existant.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir aux différentes possibilités :
Réhabilitation identique des logements avec des travaux prévus sur l'extérieur, notamment sur l'isolation thermique, sans maîtrise d'œuvre
Aménager le bâtiment en trois appartements en gardant une partie des cloisons, ce qui engendrerait la révision de toute l'installation électrique et de la plomberie avec des travaux sur l'extérieur, avec une maîtrise d'œuvre
Revoir la destination du bâtiment en l'aménageant en bureaux pour entreprises ou professions libérales

Les coûts engendrés pour cet investissement varient entre 200 000 € et plus de 500 000 € suivant le type de projet qui serait retenu.
Le Conseil Municipal décide de reporter à une prochaine réunion la réflexion à mener quant à cet aménagement.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 06 Juillet 2015

I/ACTUALISATION DE LA REDACTION DES STATUTS DE LA 3C2V EN MATIERE D'ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 redéfinit les notions des ALSH périscolaires et des ALSH extrascolaires que la réforme des rythmes scolaires nécessitait de préciser.
Ainsi, sont désormais considérés comme:
- LSH périscolaires: ceux qui ont lieu durant les journées avec école,
- ALSH extrascolaires: ceux ayant lieu durant les journées sans école, c'est-à-dire durant les mercredis et samedis sans école et les vacances scolaires.

En conséquence, le mercredi après-midi ou le samedi après-midi, devient un temps périscolaire dès lors qu'un enseignement scolaire est dispensé le matin du même jour. Ces plages relevaient auparavant du temps extrascolaire. Suite à la publication de ce décret, la 3C2V, compétente en matière d'extrascolaire et non de périscolaire, se retrouve aujourd'hui en difficulté pour continuer à gérer l'ALSH déclaré le mercredi après-midi, en l'absence de compétence légale.
Pour permettre la poursuite de l'Accueil de Loisirs Intercommunal le mercredi il est nécessaire d'adapter les statuts de l'intercommunalité en conséquence.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'actualisation de la rédaction des statuts de la 3C2V en matière d'accueil de loisirs, à 6 voix contre 2

II/DESAFFILIATION DE LA METROPOLE AU CDG 38

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de l'Isère (CDG 38) a informé les communes adhérentes du désir de désaffiliation de la Métropole au CDG 38 et des conséquences que cela pourrait induire sur le plan pratique et financier.
Le CDG 38 demande donc aux communes d'émettre un avis sur ce sujet.

Après une rapide présentation du rôle du centre de gestion, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer par délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents émet un avis défavorable à la désaffiliation de la Métropole au CDG38

La délibération est transmise au président du CDG38

III/REFERENTS SENTIERS DE RANDONNEES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en prévision de la mise en place d'un comité de pilotage par la 3C2V pour suivre le travail de refonte du réseau des sentiers de randonnée, il est nécessaire que chaque commune soit représentée.

La 3C2V demande donc à chaque commune de nommer un ou plusieurs référents pour participer à ce comité de pilotage.

Après un tour de table, Messieurs Patrice Ferrouillat et Claude Borel sont nommés référents pour la commune de Cognin-les Gorges

IV/PRESENTATION DE L'ANALYSE DU COMPTAGE DES VEHICULES ET DE L'ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA RUE SAINT JOSEPH

Suite au projet d'aménagement du village et du déclassement de la rue St Joseph, des comptages du trafic sur la rue Saint Joseph et la rue de Malleval ont eu lieu du lundi 8/6/2015 au mercredi 17/6/2015.
Monsieur le Maire présente les résultats de cette analyse très complète et qui permet d'avoir une vision objective du volume et de la nature du trafic.
L'étude du projet d'aménagement de la rue St Joseph qui a été demandée au Cabinet Cambium est également présentée au Conseil Municipal.

Elle a été validée par le service aménagement du Département de l'Isère, dans le cadre du projet de déclassement de cette rue.

Les résultats du comptage du trafic ont été transmis aux riverains de la rue St Joseph, une réunion d'information est prévue prochainement afin de leur présenter les possibilités d'aménagement de cette voie.
Une réunion publique sera programmée avant la fin de l'année pour une présentation du projet global d'aménagement du village.

V/DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 3 demandes de déclaration préalable de travaux :

Mme Céline URSO, impasse de Boutalavière, pour la construction d'un abri de jardin
M. Nasser HOUCHAT, rue St Joseph, pour la construction d'un abri de jardin
M. et Mme Jean-Louis ROBERT, impasse de Boutalavière pour une extension d'une habitation existante
Un plan de masse plus détaillé et un descriptif des matériaux utilisés a été demandé suite à la demande de M. HOUCHAT.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 24 Août 2015

I/MODE D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à compter d'octobre prochain le système d'enregistrement des demandes de logement social en Isère va évoluer.
Jusqu'ici seule la commune de Vinay et la Communauté de communes sont guichets enregistreurs des demandes de logement social sur le territoire de la 3C2V.
Il est possible pour les autres communes d'être guichet enregistreur et de saisir les dossiers de demande de logement social dans le logiciel SNE (Système National d'Enregistrement).

La 3C2V demande aux communes de se positionner soit:

- en étant guichet enregistreur et s'engager à enregistrer toutes les demandes de logement pour le département de l'Isère

-en étant guichet enregistreur et mandater la 3c2v ou une autre commune, ou un bailleur social pour enregistrer les demandes.

-en n'étant pas guichet enregistreur et laisser la gestion des demandes de logement social à d'autres partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'être guichet enregistreur et de saisir les dossiers de demande de logement social dans le logiciel SNE à compter du 1er octobre 2015. Une convention sera signée entre la commune et la préfecture de l'Isère.

II/PRE-INSCRIPTION DES USAGERS DES SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX EAU/ ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES AUPRES DES MAIRIES ET SUIVI DES RÔLES D'USAGERS ET DES IMPAYES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que sur proposition des membres de la Confèrence des Maires de la 3C2V, un système de pré-inscription des usagers (nouveaux arrivants) des services de l'eau et de l'assainissement et des ordures ménagères auprès des secrétariats de mairie sera mis en place dès le mois d'août.

Cette pré-inscription permettra aux communes d'actualiser le listing de ses nouveaux arrivants et d'en connaître la composition.

Une transmission des listings complets par commune (Eau/Assainissement collectif et OM) sera effectuée par la 3C2V en début d'année et une transmission du listing des entrées-sorties et des impayés 2 fois par an, afin de procéder à un contrôle partagé entre la 3C2V et la commune pour l'assurance d'une optimisation de recouvrement des recettes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision prise lors de la conférence des Maires du 23/07/2015.

III/PASSAGE EN COMMISSION DES SITES EN PREFECTURE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le passage en commission des sites à la préfecture, suite au projet d'aménagement du village situé dans le périmètre de l'ABF, est programmé le 13 octobre 2015.

Cette commission, après en avoir délibéré, se prononcera sur l'avis à donner au vu du projet.

IV/DEMANDE DE DEROGATION / TEMPS PERISCOLAIRES

Mme Sophie BOREL, Présidente du SSI rappelle qu'une demande de dérogation concernant les temps d'activités périscolaires a été formulée auprès de l'Inspection académique.

Elle informe les membres présents que cette demande a été refusée par l'inspectrice d'académie de l'Isère.

Le SSI, ayant formulé cette demande dans un souci de mise en cohérence entre les 2 écoles primaires de Cognin-les-Gorges et de Rovon, a fait appel à Mme Michèle Bonneton, Députée de l'Isère pour interpeller Mme l'inspectrice d'académie sur le bien-fondé de cette demande de dérogation.

Mme Borel explique que Mme Bonneton, allant dans le sens du SSi, a envoyé un courrier à Mme l'inspectrice d'académie lui demandant de réexaminer sa position et de donner suite à la demande de rendez-vous du SSI, afin de réétudier la demande de dérogation.

V/DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX ET PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 demandes de déclaration préalable de travaux et 1 demande de permis de construire:

Mme Marie-Pierre FERROUILLAT, à Bassetière : déclaration préalable de travaux pour une extension sur construction existante.

M. Ahmed ABDELAOUI, impasse des Tilleuls : déclaration préalable de travaux pour une modification de l'aspect extérieur d'une habitation existante

Mme et M. DONOSO, rue de Malleval : permis de construire pour la construction d'une habitation comprenant 2 logements.

Une précision sur le choix du nuancier de couleurs utilisé a été demandée suite à la déclaration de travaux de M.ABDELAOUI, les travaux étant situés dans le périmètre de l'ABF.

Aucune autre remarque n'a été formulée sur les deux autres demandes.

ELAGAGE ... ELAGAGE ....

Quelques rappels réglementaires

Les propriétaires d'arbres situés à proximité d'infrastructures de transport et d'énergie sont appelés à effectuer leur élagage.

Les voies communales et départementales sont des espaces qui peuvent être circuler sans entrave.

Ce n'est pas simplement une information mais bien une obligation légale afin de garantir la sécurité des véhicules, la circulation des camions, tracteurs, engins de déneigement.

Réglementation et élagage

· tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice ;
· le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre ;
· dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. Par contre, un voisin ne peut pas agir en justice contre un locataire pour le forcer à couper des branches qui dépassent. Cette action en justice doit être effectuée contre le propriétaire.

Réglementation en fonction des types de voirie

Type d'infrastructures	Réglementation
Routes départementales	· Aux embranchements des routes entre elles ou avec d'autres voies publiques: la hauteur des haies ne peut pas excéder 1 mètre au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 mètres comptée de part et d'autre du centre de ces embranchements, carrefours, bifurcations. · Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des routes doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies par les propriétaires des zones boisées.
Voies communales	· On ne peut avoir d'arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres. · Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires ou fermiers.
Chemins ruraux	· Les arbres et les haies vives peuvent être plantés en bordure des chemins ruraux sans condition de distance. · Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés, par les propriétaires ou fermiers, de manière à sauvegarder la commodité du passage et conserver le chemin.

Pour rappel, la voirie comprend l'emprise de la chaussée + l'accotement (1 mètre en zone non urbanisée)

En parcourant les rues.....

Règles de sécurité

L'élagage est obligatoire mais à proximité d'une infrastructure de transport (route) ou d'énergie (ligne électrique), il présente des risques pour l'élagueur et pour les usagers en raison de la circulation routière et/ou de la présence de courant électrique.
De ce fait, il est recommandé de prendre contact avec le maître d'ouvrage ou le gestionnaire qui en est responsable (France Telecom, Erdf, Département, Commune..) et d'obtenir son autorisation qui peut être obligatoire.

Demande de la commune et calendrier des travaux :

- Cet article tient lieu de premier avis et demande à tous les propriétaires riverains des voiries communales ou propriétés communales de faire le nécessaire pour respecter cette réglementation. La commune comprend que ces travaux ne se feront pas dans l'immédiat, mais elle souhaite qu'ils se fassent le plus rapidement après la récolte des noix : de nombreux vergers sont concernés par ces besoins d'élagage.

- Début décembre, un courrier sera envoyé à tous les propriétaires répertoriés par la commission communale des travaux dont les parcelles sont concernées par ces besoins d'élagage. Charge aux propriétaires de transmettre à leurs locataires.

- Fin janvier,si aucun travaux n'a été commencé, nous appliquerons l'article L 2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales. Celui-ci prévoit la possibilité pour le maire, après mise en demeure des propriétaires négligents restée sans résultat, de faire procéder à « l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales ».Cette procédure concerne les plantations dont l'élagage est nécessaire pour «garantir la sûreté et la commodité du passage». Les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.

Dossier: Aménagement du village

Suite à la programmation de travaux d'enfouissement des réseaux et travaux d'assainissement, la commune de Cognin-les-Gorges a souhaité engager une réflexion sur la requalification patrimoniale et paysagère des espaces publics de centre bourg.
Cette étude - conduite d'octobre 2014 à mars 2015 - a permis de définir des orientations générales afin d'aboutir un aménagement cohérent visant à améliorer la qualité et l'organisation des espaces publics.
Aujourd'hui, cette phase d'étude se poursuit par la décision d'engager une première tranche de travaux qui consistera à requalifier les espaces publics dans la continuité des travaux de réseaux programmés début 2016.

Rappel des étapes importantes dans l'élaboration de ce projet:

Octobre 2013 :
La commune valide le plan d'enfouissement des réseaux électriques (basse tension) et téléphonie entre la place de la Fontaine et le Haut du village.
Avril 2014 :
La régie d'eaux et d'assainissement de la Communauté de Communes de Chambaran Vinay Vercors vote son budget qui prend en compte les travaux de réfection des réseaux d'adduction en eaux potables et eaux usées sur le même secteur.
Septembre 2014 :
La commune, accompagnée par le CAUE, propose un questionnaire aux habitants de la commune pour connaître leurs attentes
Octobre 2014 :
Choix du bureau d'étude pour nous accompagner dans ce projet : Cambium Paysage et ECE
Novembre 2014 :
Visite du village avec les habitants qui s'étaient portés volontaires pour mener la réflexion sur l'aménagement du village pour faire le point sur ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins bien dans notre village
Décembre 2014 :
Dans l'Echo des Gorges n°42, retour sur les réponses aux questionnaires
Janvier 2015 :
Rendu de l'état des lieux par le biais de l'Echo des Gorges n°43 et du site web de la commune.
Choix du maitre d'oeuvre pour le suivi de l'enfouissement des réseaux humides par la 3C2V, ECE
Février 2015 :
Ateliers de concertations avec les habitants volontaires pour évaluer comment sont perçus les premières intentions d'aménagement.
Avril 2015 :
Comité de pilotage où sont présentés les grandes lignes du projet aux services de l'Etat (Bâtiments de France, Direction Départementale des Territoires), au Conseil Départemental de l'Isère, au Parc Naturel Régional du Vercors pour savoir si ce projet est conforme avec leurs politiques respectives.
Mai/juin 2015 : recherche de financements, montage des dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Départemental et dans le cadre des réserves parlementaires.

Orientation générale ; redonner plus de tranquillité au vieux bourg et valoriser le patrimoine

Actuellement le passage de la RD 22 (voie d'accès à Malleval) au coeur même du vieux bourg par la place de la fontaine engendre nuisances et dysfonctionnements :

Passage de véhicules en transit dans le vieux bourg au détriment de la vie locale.
L'afflux des touristes sur le haut village augmente la pression en termes de stationnement tandis que les places sont déjà peu nombreuses pour les riverains.
La Fontaine est cernée par les voies de circulation qui passent de part et d'autres de l'édifice. Le traitement de la place est très routier.

Dossier: Aménagement du village

Le projet s'insère dans un cadre général de requalification du vieux bourg qui passe par une modification du schéma de circulation afin de réduire le transit en coeur de bourg.

La place de la Fontaine et la rue de Malleval sont transformées en voie de desserte locale; la RD 22 est déplacée en dehors du coeur historique sur la rue St Joseph qui joue d'ores et déjà un rôle d'accès au village et à Malleval. La mise en place d'un sens unique descendant rue de Malleval/place de l'Eglise assurera le caractère riverain et «partagé» de l'espace public.

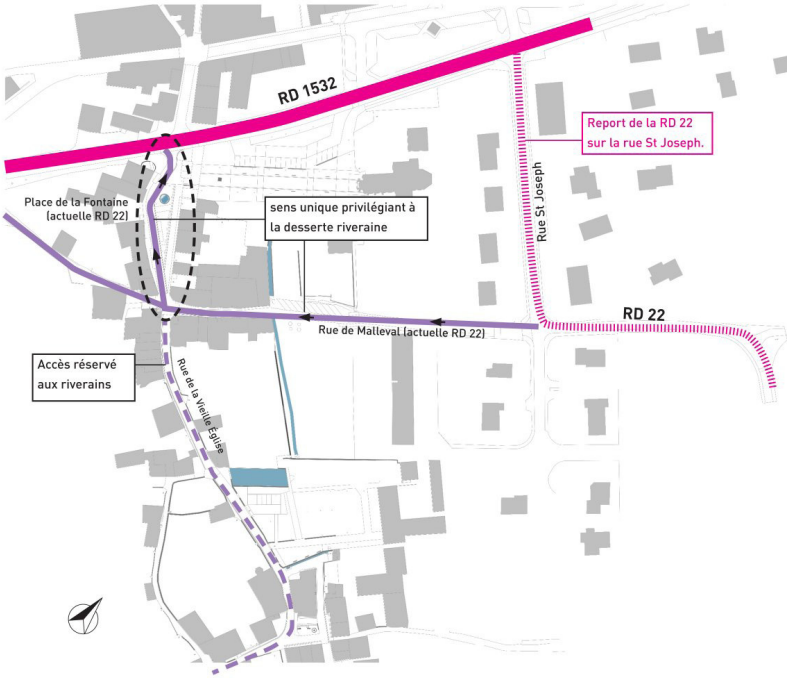

Plan de circulation - Orientations générales - 1 / 2 000e

Les orientations secteur par secteur ;

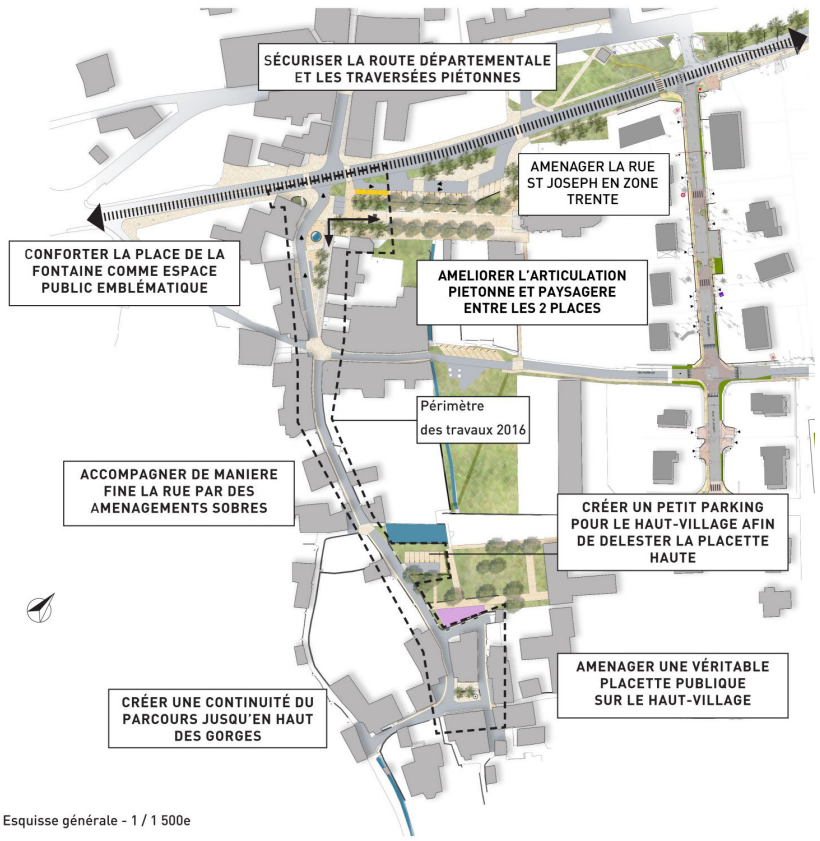

Esquisse générale - 1 / 1 500e

Dossier: Aménagement du village

La place de la Fontaine :

Vers un ré-équilibrage des usages et un espace piéton plus affirmé

Requalification de manière à créer un espace public valorisant pour le centre bourg et propice à la vie locale et riveraine.

Mise en scène d'une perspective emblématique vers le haut du village et les gorges.

Liaison piétonne et paysagère entre la place de la fontaine et la place de l'église par requalification des abords du monument aux morts.

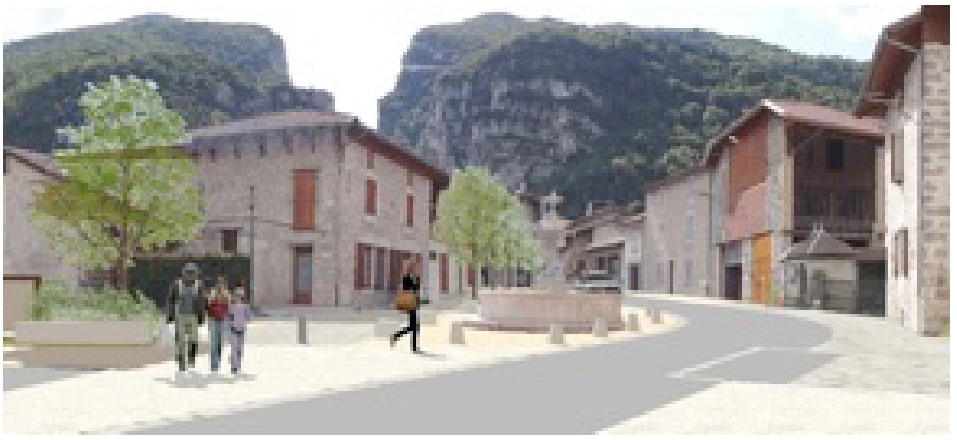

La rue de la vieille église, le parking du parc Saint Joseph :

liaison entre le haut et le bas

Recueil des eaux pluviales par un caniveau tout le long de la rue pour éviter les infiltrations en pied de façades.

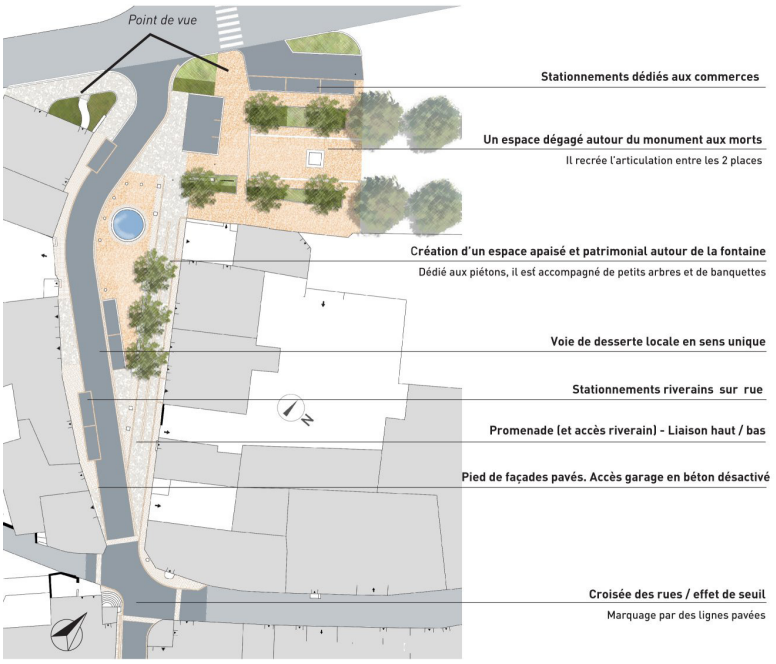

Aménagements ponctuels pour donner un caractère partagé à la rue (piétons et véhicules) : Caniveau et seuils de façades pavés, bandes végétales …

L'aménagement d'une poche de stationnement dans le parc Saint Joseph est directement lié aux enjeux de requalification du haut-village et à la pression exercée par le manque de stationnement riverain.

Les voitures garées de manière anarchique pénalisent l'entrée des gorges et la place du haut village. Le parking créé permettra de réduire le nombre de véhicules stationnés sur le haut village (place et Gorges), il sera végétalisé sur ses abords pour une bonne intégration paysagère dans le site et le paysage du parc.

Dossier: Aménagement du village

La place du haut du village :

Aménagement de gradines afin de ramener les surfaces à des pentes plus confortables
L'espace central, réservé au piéton met en scène la meule existante qui est déplacée «en fond de scène», avec deux petits arbres d'essence locale qui marqueront la perspective. Cet espace est un espace de convivialité propice à la vie locale.
Trois places de stationnement seront maintenues sur l'espace public et situées en pied de façade.

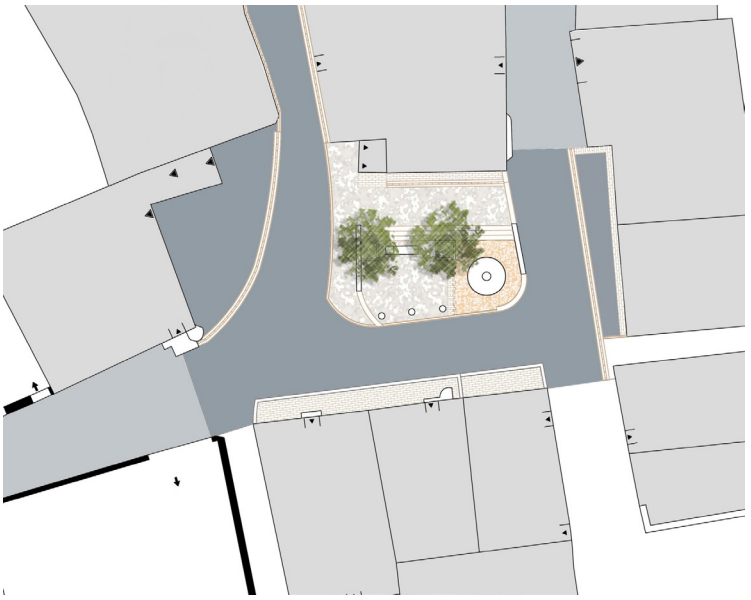

Dossier: Aménagement du village

Le calendrier à venir du projet :

Octobre 2015 : finalisation du projet d'aménagement.

14 Novembre 2015 à 10H00: réunion publique, présentation du projet à la population

Décembre 2015 janvier 2016: demande de subvention à l'État dans le cadre de la Dotation de l'État aux Territoires Ruraux

Fin janvier 2016 : choix des entreprises par la 3C2V pour la réalisation des réseaux d'eau potable et eaux usées.

Mars 2016 : début des travaux pour les réseaux humides

Avril mai 2016 : choix des entreprises pour l'aménagement du village

Mai 2016 : fin des travaux des réseaux humides, début des travaux réseau électricité, téléphone, éclairage public.

Août 2016 : fin des travaux des réseaux secs, début des travaux d'aménagement du village

Novembre 2016 : fin des travaux

Vie du village...

ECOLE:

EFFECTIFS RENTREE SCOLAIRE 2015/2016

Nombre total d'enfants =198

ECOLE MATERNELLE = 71 enfants

	PS	MS	GS	
COGNIN	7	6	4	17
MALLEVAL	3	0	1	4
ROVON	8	6	7	21
ST GERVAIS	5	8	15	28
L'ALBENC	0	1	0	1
AUTRE	0	0	0	0
	23	21	27	71

PS : N. Escalle MS : I. Dubouchez Chabert GS : A. Kasnicky

ECOLE PRIMAIRE DE ROVON = 55 enfants

	CP	CE1	
COGNIN	12	8	20
MALLEVAL	1	2	3
ROVON	4	8	12
ST GERVAIS	10	9	19
AUTRE	1	0	1
	28	27	55

CP : C. Chastagnier/P Vehier CP/CE1 : M. Souben

ECOLE PRIMAIRE DE COGNIN = 72 enfants

	CE2	CM1	CM2	
COGNIN	6	7	7	20
MALLEVAL	0	1	0	1
ROVON	7	3	9	19
ST GERVAIS	15	8	5	28
AUTRE		2	2	4
	28	21	23	72

CE1/CE2 : A. Cazals CE2/CM1 : C Brass/ E Cortese CM2 : B Champon

Vie du village...

JOURNEES EUROPEENES DU PATRIMOINE

Les 19 et 20 Septembre 2015 se sont déroulées les journées du patrimoine.

Pour cette occasion la municipalité a décidé de renouveler la visite des rues du village.
Les visiteurs, venus nombreux, ont pu découvrir l'histoire de notre commune à travers les différents monuments et jardins qui composent son patrimoine (les 2 Églises, les jardins du Château, et la fontaine).
Un petit jeu de questions /réponses était même distribué aux visiteurs, afin de rendre le parcours plus ludique.
Cette année des expositions de photos dans les rues du village et de vêtements sacerdotaux sont venues agrémenter le parcours.

Avec 140 visiteurs sur la commune, on peut dire que le bilan est satisfaisant.
Nous tenons tout particulièrement à remercier Monsieur et Madame Michallet Alain et Janine pour le prêt de la vieille Église, Monsieur et Madame Hubman Jean et Brigitte pour l'ouverture du parc du Château ,Madame Clément Bernadette pour le Vieux Séchoir ,Monsieur et Madame Kempf pour l'Église et Monsieur et Madame Champon Bernard et Denise pour le prêt du grain.

Sans vous tous, ces journées ne seraient pas ce qu'elles sont.
Nous vous donnons déjà rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition.

Merci.

FOYER RURAL

VOGUE 2015 :
Vendredi 31 juillet : Concert gratuit

Le groupe local JAHDEE a su captiver un public nombreux dans une ambiance pop rock reggae blues afro world et un groove explosif qui ne laissa pas indifférent.

Les 7 membres de JAH GAIA, groupe stéphanois, tête d'affiche, déchaînèrent le public amateur de reggae roots. Tous sont ravis de l'accueil que leur a réservé l'équipe du foyer rural et ont apprécié la beauté et le coté atypique du lieu du concert, (chapiteau au pied des gorges) .

Samedi 1 août :
Dès 10h, 76 Courageuses doublettes se sont affrontées lors du Concours de pétanque (challenge Vincent SIMOENS), malgré quelques gouttes de pluie.
Le challenge a été remporté par une equipe de vinay: Jacky Monnand/Pain contre Jacques et Lim

Le soir l'équipe de SUN MUSIC a enflammé le chapiteau au son de music électro pour le plus grand bonheur des nombreux jeunes présents dans la mousse !!

Cette année l'équipe du foyer rural , toujours en recherche de nouveauté, a décidé de suspendre la machine à mousse au dessus de la piste ,
Effet garanti !!!

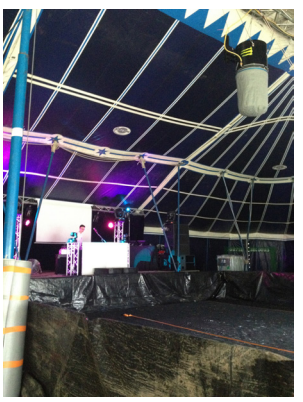

Vie du village...

Dimanche 2 août :

Une belle journée qui a commençé par le vide grenier, qui cette année a eu lieu sur la place de l'église avec une douzaine d'exposants (un peu plus que l'année précédente) .

Vers midi, le traditionnel apéro musical a été animé par les enfants de la batucada d'Echirolles, arrivés un peu plus tôt à vélo !! Ces derniers ont fait plusieurs prestations durant la journée en faisant participer les enfants du public. Joli groupe, chaleureux et très professionnel.

L'après midi, l'association de pêche, toujours fidèle au poste, a pris possession de la fontaine pour un atelier pédagogique de pêche à la truite.

Les baptêmes d'hélicoptère et de parapentes de Vercors envol ont animé notre ciel comme chaque année.

La vogue s'est terminée avec l'incontournable repas ravioles, proposé cette année par l'équipe « Sainte Philomène » (restaurant de Chatte), Ludovic Champon notre traiteur historique ayant décidé de voler vers d'autres horizons professionnels. Notre nouveau traiteur a donc découvert pour la première fois la « grosse machinerie » du foyer rural avec ses serveuses, nombreuses et rapides, pour servir près de 600 repas en un seul service. Adaptation que le traiteur réalisa, malgré quelques petits soucis de cuisson de ravioles, de l'attente, et une machine à café capricieuse. Les repas servis furent de qualités et appréciés de chacun. Des ajustements sont à faire mais l'équipe du foyer est satisfaite de cette prestation.

Le magnifique feu d'artifice offert par la municipalité a enchanté le ciel étoilé de notre beau village pour clôturer cette vogue 2015.

Cependant l'équipe du foyer rural émet un petit bémol pour cette édition !!! Des Petits malins (pour rester corrects !!) se sont « amusés » à couper des sangles du chapiteau !!! Heureusement les bénévoles du foyer rural ont pu réparer avant que les festivités ne commencent. Ceci aurait pu être dangereux et avoir des conséquences dramatiques au vu du monde accueilli sous ce chapiteau durant les 3 jours de fête. Une plainte a été déposée à la gendarmerie pour cet incident ainsi que pour ceux de l'année dernière (coups de cutter dans les bâches du chapiteau). BRAVO !! Ces destructeurs ne parviendront pas à ôter la motivation des troupes du foyer qui sont plus que jamais déterminées à animer et faire vivre notre village !!!! Qu'on se le dise !!

Toute l'équipe du foyer rural remercie tous les bénévoles et les nombreux jeunes qui se sont impliqués et nous ont apporté leur aide pour cette édition 2015.

A l'année prochaine pour de nouvelles aventures !

ACTIVITES SPORTIVES

JOURS	Types de cours	Horaires	Nom du professeur
Lundi	Stretching	18h à 19h	Gisèle
Mardi	Danse	19h30 à 20h30	Pierre
Mercredi	Gym séniors	9h à 10h	Gisèle
Mercredi	Step	18h30 à 19h30	Gisèle
Jeudi	Danse libre	17h30 à 19h *	Mme Renée Mary
Jeudi	Gym	19h à 20h	Gisèle
Samedi	Yoga	9h30 à 11h	Armelle

*: les 24/09, 08/10, 12/11, 26/11, 10/12 puis 14/01/2016, 28/01, 11/02, 10/03, 24/03, 28/04, 12/05, 26/05, 09/06, 23/06

Contact professeurs:

Gisèle	04 57 33 15 72	gisele.38@sfr.fr
Pierre Piccarreta	06 87 88 74 97	pierrot-pic@laposte.net

Pas de cours durant les vacances scolaires

ATELIER DE DANSE LIBRE

Le mouvement de danse libre est né au début du XX^{ieme} siècle :

Il s 'exprime à travers la tension et la détente du corps et de ses perceptions : la gravité , l'élan , la respiration.

Le mouvement est « un » dans les travaux, le sport et la danse.

C'est cette unité que nous cherchons pour trouver la force joyeuse dans l'action.

Nous l'explorons à travers des mouvements simples ou complexes qui nous mettent en contact avec nous même et avec l'univers dont nous faisons partie.

A la suite d'Isadora DUNCAN et de François MALKOWSKY

Retrouvons notre équilibre, notre souplesse, notre vitalité par le mouvement naturel et universel de la DANSE LIBRE.

Vivons la musique et l'éveil de notre rythme intérieur, de notre sensibilité, de nos sentiments et émotions.

Exprimons au-delà de la technique nécessaire, la POETIQUE de la danse.

Atelier les 2ème et 4ème jeudi du mois (sauf congés scolaires) de 17H30 à 19H
SALLE DES FETES DE COGNIN-LES-GORGES
(tenue légère , pieds nus, pas de compétences particulières sinon le désir et le bonheur de danser)

AU REVOIR LA PROF DE GYM...

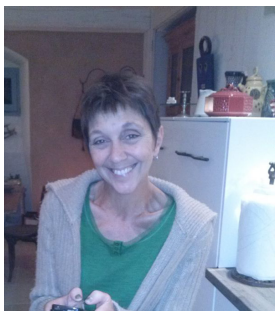

La commune tient à remercier Christelle, qui durant de nombreuses années a animé les cours de gym à Cognin ! Christelle est arrivée au village en 1995, et s'est investie dès 1996 dans la vie associative en participant aux diverses activités, et en reprenant le cours de Jean Claude Garcia. Elle a su faire évoluer les cours au fil des années, en se perfectionnant elle-même. La section gym a réuni de nombreuses adhérentes qui venaient de tous les villages avoisinants. Merci christelle pour ta bonne humeur et ton dynamisme ! On te souhaite une bonne continuation ou une belle retraite sportive !

DANS LA NATURE

Connaissez-vous cette petite clairière aux Bâties, idéale pour un feu de camps et des nuits à la belle étoile entre amis ?
Le printemps a été magnifique, l'été chaud, propice aux fêtes nocturnes dans la nature. Cette année encore la petite clairière a donc été bien occupée.
Sauf que les déchets sont restés sur place : sacs poubelles éventrés, bouteilles en verre, papiers, plastiques éparpillés dans l'herbe…
Nous avons de la chance d'avoir de si beaux endroits à notre disposition, respectons les.

Jm Valentin

COMPOSTAGE

Site de compostage semi-collectif à Cognin-les-gorges

Suite aux questionnaires que les habitants proches du site de compostage à la résidence des gorges ont reçu dans leurs boîtes aux lettres, nous vous informons que le site va être supprimé.

Nous n'avons reçu que 4 questionnaires : 2 réponses positives et 2 réponses négatives.

En raison d'un nombre insuffisant de personnes souhaitant garder et utiliser le site, nous sommes obligés de réduire sa taille.

Le SICTOM Sud-Grésivaudan reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

DECLARATION RUCHERS

Ma ruche je l'aime, je la déclare !

Tous concernés par la déclaration des ruchers !
Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer ?
Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage…). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ?
Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.
Quand doit-on déclarer ses ruches ?
Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.
Comment déclarer ses ruches ?
Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :
Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS.
Merci pour les abeilles !

GDS Rhône-Alpes — L'action sanitaire ensemble

Liberté • Égalité • Fraternité — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CAFE DES AIDANTS

Le CCAS de Vinay en partenariat avec Le service autonomie de la Maison du Territoire Sud Grésivaudan, leSAVS ARIA 38 et l'EHPAD de Notre Dame de l'Osier propose un « Café des aidants » à Vinay à partir de septembre :

Un lieu et un temps propice aux échanges, aux partages d'expériences, aux informations et aux rencontres, destinés aux aidants naturels des personnes en situation de handicap ou dépendantes du fait de l'âge.
Au rythme d'une rencontre par mois, ce Café des Aidants aura lieu au café « l'Ovale » à Vinay, un lundi par mois. de 14h30 à 16h30

Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge ?

Café des aidants®
Vinay

Autour d'un café, venez échanger votre expérience avec d'autres aidants.

Animé par des professionnels, le *Café des aidants* est un temps convivial d'échange et d'information en libre d'accès.

Organisé par : isère LE DÉPARTEMENT www.isere.fr
Avec le soutien de : Association Française des aidants — Fondation EHPAD Bon Rencontre

Café des aidants® Vinay

Nous vous donnons rendez-vous, un lundi par mois, **de 14h30 à 16h**, autour d'un thème.

PROGRAMME
2ème semestre 2015

Lundi 14 septembre
Ces inquiétudes qui ne me quittent plus

Lundi 12 octobre
Vous avez dit répit ?
Pour qui, pourquoi, comment ?

Lundi 16 novembre
Quand mes limites sont atteintes

Lundi 14 décembre
Aidants familiaux/aidants professionnels :
Comment collaborer ?

ENTREE LIBRE ET GRATUITE
Avec 1 participation demandée : une consommation

À cette adresse
Bar de L' Ovale
31 Grande Rue
38470 Vinay

Transport possible assuré par l'EHPAD Notre Dame de Osier
Renseignements : 04.76.36.72.66

Contact :
Service autonomie
04.76.36.38.38
sce.aut07@cg38.fr

PROTECTION DES OISEAUX : ERDF/LPO

Vous aussi contribuez à protéger les oiseaux en Isère
La LPO et ERDF unissent leurs efforts depuis dix ans dans le but de protéger la biodiversité. Dans ce cadre, une convention a été signée fin 2014 en Isère pour protéger les oiseaux et les habitats naturels du département de l'Isère. Ce type de partenariat se révèle particulièrement efficace car il permet notamment de mettre en œuvre sur plusieurs années des actions qui diminuent l'impact des réseaux électriques sur l'avifaune.

En Isère, cette convention a été signée par ERDF, la LPO Isère, le Département, les Parcs Naturels Régionaux du Vercors et de Chartreuse ainsi que le Parc National des Écrins.
Les principaux risques pour les oiseaux aux abords des lignes électriques sont :
- Le risque d'électrocution. Cela s'explique car les poteaux sont attractifs pour les oiseaux et leur servir de perchoir. Ce risque concerne surtout les oiseaux de grande envergure susceptibles de toucher plusieurs conducteurs en même temps.
- La collision en vol avec les câbles. Un risque qui peut être accentué selon la topographie et la météo. Les câbles, sont en effet moins visibles par temps

de brouillard. C'est pourquoi, les lignes peuvent être équipées de plaquettes réfléchissantes espacées régulièrement.
Afin d'identifier et d'équiper les zones les plus sensibles, le collectif cherche à recenser les cas de mortalité d'oiseaux. Pour cela, la participation du plus grand nombre d'observateurs est la bienvenue.
Ainsi pour signaler une observation à la LPO Isère, connectez vous au site www.faune-isere.org ou transmettez votre information par messagerie à tvb.isere@lpo.fr ou par téléphone au 04 76 51 78 03.
Précisez la date de l'observation, la localisation exacte et l'espèce dans la mesure du possible. N'hésitez pas à joindre une photo.

Le premier site isérois équipé de dispositifs de protection est Monestier-du-Percy dans le Trièves. Ce territoire a été défini comme prioritaire depuis l'électrocution en août 2014, de 7 cigognes en migration sur le secteur de Monestier-du-Percy, Prébois et du Percy.
Les équipes spécialisées d'ERDF ont donc procédé à la pose de tiges dissuasives et de perchoirs spécifiques et isolés au sommet de 7 pylônes en juillet afin de sécuriser ce lieu de passage avant la migration du mois d'août.

L'ARMEE DE TERRE «AU CONTACT»

Présente au cœur des villes au plus près de nos concitoyens, elle agit depuis plus de six mois dans le cadre de l'opération sentinelle, mais aussi en opérations extérieures.
Dans le contexte actuel, l'armée de Terre est un partenaire majeur des jeunes favorisant leur premier emploi. Avec des durées de contrats adaptées allant de 1 à 10 ans, l'armée de Terre poursuit son recrutement pour atteindre un total de 15000 jeunes en 2015. N'hésitez pas à vous renseigner dès à présent au CIRFA de Grenoble (04 76 76 22 30) ou sur notre site internet sengager.fr, de nombreux postes sont à pourvoir.

LIGNE MAR 10 ST QUENTIN – ST GERVAIS – ROVON – ST MARCELLIN

A compter du 1er septembre 2015, suite à la réouverture du pont d'Izeron, rétablissement des horaires habituels de la MAR10 (ligne qui conduit les élèves de Cognin les Gorges aux établissements scolaires de St Marcellin .
Cette ligne reste ouverte à tous dans le cadre de la tarification TransIsère.

	Période scolaire :	Oui
	Itinéraires	MAR1000
	Services	1
Commune	Point d'arrêt	lmmjv---
COGNIN LES GORGES	PONT DE TRELLINS	07:32
	LE VILLAGE	07:35
SAINT MARCELLIN	PARKING LA SAULAIE	07:45

	Période scolaire :	Oui	Oui
	Itinéraires	MAR1001	MAR1001
	Services	2	1
Commune	Point d'arrêt	--m-----	lm-jv---
SAINT MARCELLIN	PARKING LA SAULAIE	12:10	17:20
COGNIN LES GORGES	LE VILLAGE	12:20	17:30
	PONT DE TRELLINS	12:23	17:33

LIGNE 5000 : LIGNE RÉGULIÈRE INTERCITÉ

5000 Pont-en-Royans - Grenoble
Grenoble - Pont-en-Royans

LIGNE RÉGULIÈRE INTERCITÉ — Le Département de l'Isère vous garantit deux ou trois aller-retour quotidiens en semaine toute l'année

TOUTE L'ANNÉE - DU LUNDI AU VENDREDI (sauf jours fériés)

Zone	Commune	Nom de l'arrêt				
D	PONT-EN-ROYANS	STADE	06:30		18:41	
	AUBERIVES-EN-ROYANS	LE VILLAGE	06:34		18:35	
	SAINT-JUST-DE-CLAIX	CLAIRIVAUX	06:38		18:31	
	SAINT-JUST-DE-CLAIX	LE VILLAGE	06:40		18:29	
	SAINT-ROMANS	CROISEE ST-JUST	06:42		18:27	
	SAINT-ROMANS	4 ROUTES	06:46		18:22	
	SAINT-PIERRE-DE-CHERENNES	L'ILE	06:49		18:21	
	IZERON	LE VILLAGE	06:52		18:19	
	IZERON	CHAGNEUX RD1532	06:54		18:17	
C	COGNIN-LES-GORGES	LE VILLAGE	06:56		18:15	18:57
	ROVON	RN 532/RTE DE ROVON	07:02	07:59	18:09	18:52
	SAINT-GERVAIS	ROUTE DE ST GERVAIS	07:03	08:00	18:08	18:51
	SAINT-GERVAIS	LE REGONFLE	07:05	08:01	18:07	18:48
B	LA RIVIÈRE	RN 532/RTE DE LA RIVIERE	07:08	08:04	18:04	18:46
	SAINT-QUENTIN-SUR-ISÈRE	LA RENAUDIERE	07:11	08:07	18:01	18:43
	SAINT-QUENTIN-SUR-ISÈRE	LE MARTINET	07:12	08:09	17:58	18:42
A	VEUREY-VOROIZE	VEUREY PONT	07:21	08:17	17:50	18:34
	SAINT-ÉGRÈVE	SAN MARINO BARRAGE	07:26	08:22	17:42	18:26
	GRENOBLE	PRESQU'ILE	07:34	08:30	17:37	18:22
	GRENOBLE	CEA-CAMBRIDGE	07:35	08:31	17:35	18:20
	GRENOBLE	DURAND SAVOYAT	07:38	08:36	17:32	18:17
	GRENOBLE	GARE ROUTIERE	07:41	08:40	17:30	18:15

Vie du village...

ETAT CIVIL

Ils se sont unis....

Le 27 juin 2015 **Sébastien AGERON** et **Aurélia MORO** domiciliés à Lyon

Le 22 août 2015 **Guy FOLLUT** et **Élisabeth CHANIN** domiciliés impasse de la Motte

Le 22 août 2015 **Yannick NOGARO** et **Sandrine MERESSE** domiciliés rue St Joseph

Le 19 septembre 2015 **Guillaume GARCIN** et **Émeline LAURICELLA** domiciliés à Chatte

Le 17 octobre 2015 **Jean-François VEYRET** et **Séverine REPELLIN** domiciliés à Jougne

Elles ont vu le jour...

BITH Eugénie, née le 07 août 2015, fille de François BITH et de Céline TOLLER , domiciliés route du Rivier

Emma LUYA, née le 06 septembre 2015, fille de LUYA Thierry et de Cécile CESARINI, domiciliés impasse des Baties

Il nous a quitté...

GIRARD Jean le 23 juillet, chemin de l'ancienne Piscine

INFO SOLIDARITE

AIDE AUTO Association

Pour soutenir l'emploi, donnez votre vieille voiture à Aide Auto 38. Cette association permet aux personnes à faibles ressources de se rendre sur leur lieu de travail ou de formation professionnelle. Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt. Aide Auto 38 récupère également les épaves. En savoir plus sur www.aide-auto.com ou écrire à jedonne@aide-auto.com ou téléphoner au 06 48 72 86 96

BLOC - NOTE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Mardi et Jeudi : 8H30 à 17H30
Vendredi : 8H30 à 19H

Permanence des élus : le vendredi de 18H à 19H ou sur rendez vous

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi ,vendredi : 8H45 à 11H
14H à 15H30
Samedi : 9H à 11H
(Fermée le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE VINAY

Lundi, Mercredi et Jeudi : 13h30 à 18h00
Mardi et Vendredi : 09h00 à 12h00
13h30 à 18h00
Samedi : 09h00 à 18h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Mardi : 15H30 à 19H et
Vendredi :17H à 19H

CONTACT LOCATION SALLE DES FETES :
Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

L'écho des Gorges
Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication
Patrice FERROUILLAT

Rédacteur en Chef
Sophie BOREL

Illustration, photos
Isabelle CLEMENT, Michel Giuliani ,Geoffrey GIRARD

Service Communication
Yolaine WINGERTER

Comité de Rédaction
Sophie BOREL, Christelle BROZEK, Carolle MORELL, Isabelle CLEMENT

Ont participé à ce numéro
Les associations de Cognin

Ne pas jeter sur la voie publique
Tirage à 270 exemplaires.